

**SICAV de droit français**

**DNCA ACTIONS SMALL &  
MID CAP FRANCE**

**RAPPORT ANNUEL**

au 31 décembre 2021

**Société de gestion : DNCA FINANCE  
Dépositaire : CACEIS Bank  
Commissaire aux comptes : KPMG AUDIT**

DNCA FINANCE - 19 place Vendôme - 75001 - Paris

|   |    |
|---|----|
| 1. Caractéristiques de l'OPC                | 3  |
| 2. Changements intéressant l'OPC            | 4  |
| 3. Rapport de gestion                       | 12 |
| 4. Informations réglementaires              | 14 |
| 5. Certification du commissaire aux comptes | 21 |
| 6. Comptes de l'exercice                    | 28 |
| 7. Annexe(s)                                | 51 |
| Caractéristiques de l'OPC (suite)           | 52 |

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cette SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP FRANCE - Part A - EUR

ISIN: FR0000003170

Cette SICAV est gérée par DNCA FINANCE

### Objectifs et politique d'investissement

#### Caractéristiques essentielles de la gestion :

Classification AMF: Actions de pays de la zone euro.

L'objectif de l'OPCVM est d'offrir à l'investisseur une performance supérieure à l'indice CAC Mid & Small (C) dividendes nets réinvestis, en euros, en investissant dans une sélection d'actions cotées sur le marché français de petites et moyennes capitalisations au moment de l'investissement, et répondant à des critères d'investissement socialement responsables, sur un horizon de placement recommandé de 5 ans.

La politique d'investissement de cet OPCVM repose sur la sélection de titres de sociétés de petites et moyennes capitalisations. Cet univers de départ allant jusqu'à 400 émetteurs est composé d'actions dont la capitalisation boursière est généralement comprise entre 150 millions d'euros et 8 milliards d'euros, et de sociétés faisant notamment partie de l'indicateur de référence CAC Mid & Small. Pour ce faire, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse approfondie de ces sociétés, de leur stratégie, de la solidité de leur structure financière et de leurs perspectives de rentabilité. La démarche ISR s'articule autour des axes suivants : intégration des dimensions d'enjeux environnementaux, sociaux/sociétaux, et de gouvernance (ESG), exclusion des émetteurs controversés à l'ensemble de l'univers d'investissement et politique de vote et d'engagement sur les titres détenus en portefeuille. La gestion utilise un modèle d'analyse ESG propriétaire avec la méthode « best in universe » (sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité). Il existe un risque que ces données soient erronées, insuffisantes ou manquantes. La SICAV bénéficie du label Relance et du label ISR.

Le portefeuille de l'OPCVM est exposé au minimum à 75% aux actions de sociétés ayant leur siège social en France, l'OPCVM remplit les critères d'éligibilité au PEA. A titre de diversification, l'OPCVM peut être exposé en obligations convertibles (10% maximum) et en valeurs mobilières négociées sur un autre marché réglementé tel qu'Alternext (10% maximum).

Information Benchmark : L'OPCVM est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. Le gérant pourra ou non investir dans des titres comportant l'indicateur de référence à sa libre discrétion et sans contrainte particulière.

#### Autres informations importantes :

Les revenus sont capitalisés.

Les demandes de rachat d'actions sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et sont exécutées quotidiennement.

#### Durée de placement recommandée :

Cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

### Profil de risque et de rendement

A risque plus faible A risque plus élevé

← Rendement potentiel plus faible Rendement potentiel plus élevé →

|   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque. L'exposition au marché d'actions et/ou de taux, explique le niveau de risque de cet OPCVM. L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ni d'aucune protection en capital.

#### Risques importants non pris en compte par cet indicateur:

Risque de liquidité : le risque de liquidité représente la baisse de prix que l'OPCVM devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

## 2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

### **CHANGEMENTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE**

---

Les modifications intervenues au cours de l'exercice sur le prospectus de votre SICAV sont les suivantes :

#### **9 février 2021**

- Modification de la classification AMF de la SICAV en « Actions des pays de la zone Euro ».
- La SICAV bénéficie du label Relance.

#### **1<sup>er</sup> juillet 2021**

Changement de société de gestion par délégation de la SICAV de Natixis Investment Managers International vers DNCA Finance.

#### **13 août 2021**

Aménagement de la stratégie d'investissement dans le cadre de la prise en compte des exigences relatives à la position AMF 2020-03 et celles ayant trait à l'obtention du label ISR.

# **RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ÉTABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MARS 2022**

**(Article L225-37-4 du code de commerce)**

---

Mesdames, Messieurs, chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'alinéa 6 de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Conseil d'administration a établi le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion.

## **I - RÉMUNÉRATIONS VERSÉES PAR LA SICAV**

La SICAV n'a pas versé de rémunération aux administrateurs.

## **II - MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Conformément aux dispositions de l'article R 225-51 et R 225-102 du code de commerce, nous vous précisons que le conseil d'administration a choisi la modalité d'exercice de la Direction générale dans sa séance du 14 février 2002 et a opté pour le cumul des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général.

Le conseil d'administration, lors de sa séance du 8 février 2021, a confirmé ce mode d'exercice et a nommé Monsieur Emmanuel CHEF en qualité de Président du conseil d'administration et Directeur général en remplacement de Monsieur Jean-Louis SCANDELLA.

Le mandat de Président et Directeur général de Monsieur Emmanuel CHEF viendra à échéance au plus proches d'un des deux termes suivants :

- soit l'échéance de son mandat d'administrateur à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre 2024,
- soit au terme de son contrat de travail au sein de l'une des entités du groupe Natixis Investment Managers.

Aucune restriction n'a été apportée à ses pouvoirs par le conseil d'administration.

Lors de cette même séance, le conseil d'administration a confirmé Monsieur Daniel DOURMAP dans ses fonctions de Directeur Général délégué pour une durée qui prendra fin au plus proche des deux termes suivants :

- soit le terme du mandat du Président et Directeur général.
- soit le terme de son contrat de travail au sein de l'une des entités du groupe Natixis Investment Managers.

Aucune restriction n'a été apportée à ses pouvoirs par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration, lors de sa séance du 11 février 2022, a confirmé le mode d'exercice de la direction générale (cumul des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général) et a nommé Monsieur Grégoire SCHEIFF en qualité de Président du conseil d'administration et Directeur général en remplacement de Monsieur Emmanuel CHEF, démissionnaire.

Ces fonctions seront assurées pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre 2024.

Lors de cette même séance, le conseil d'administration a confirmé Monsieur Daniel DOURMAP dans ses fonctions de Directeur Général délégué pour la durée qui prendra fin au plus proche des deux termes suivants :

- soit le terme du mandat du Président et Directeur général.
- soit le terme de son contrat de travail au sein de DNCA Finance.

Aucune restriction n'a été apportée à ses pouvoirs par le conseil d'administration.

### **III - LISTE DES FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS AU COURS DE L'EXERCICE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance la liste des mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux dans toutes autres sociétés :

- **Monsieur Emmanuel CHEF**

|          | <b>Sociétés</b>                      | <b>Forme juridique</b>  | <b>Nature du mandat</b>                           |
|----------|--------------------------------------|-------------------------|---|
| <b>1</b> | LIVRET BOURSE INVESTISSEMENTS        | SICAV                   | Président et Directeur Général de la SICAV        |
| <b>2</b> | OSTRUM SRI CASH PLUS                 | SICAV                   | Président du conseil d'administration de la SICAV |
| <b>3</b> | Fructi France Euro                   | SICAV                   | Président et Directeur Général de la SICAV        |
| <b>4</b> | DNCA Actions Small et Mid Cap France | SICAV                   | Président et Directeur Général de la SICAV        |
| <b>5</b> | Natixis Fund General Partner Sarl    | Sarl (Lux)              | Gérant  |
| <b>6</b> | NIM UK (Funds) Ltd                   | Société de Gestion (UK) | Directeur   |
| <b>7</b> | OSTRUM SOUVERAINS EURO               | SICAV                   | Président du conseil d'administration de la SICAV |

- **Monsieur Pierre PINCEMAILLE :**

|          | <b>Sociétés</b>               | <b>Forme juridique</b> | <b>Nature du mandat</b>                                 |
|----------|-------------------------------|------------------------|---|
| <b>1</b> | LIVRET BOURSE INVESTISSEMENTS | SICAV                  | Représentant permanent de l'administrateur DNCA FINANCE |

- **Monsieur Daniel DOURMAP : Néant**

- **Monsieur Pierre-Henri PAIRAULT : néant**

- **Monsieur Grégoire SCHEIFF :**

|          | <b>Sociétés</b>     | <b>Forme juridique</b> | <b>Nature du mandat</b> |
|----------|---------------------|------------------------|-------------------------|
| <b>1</b> | DNCA INVEST         | SICAV                  | Administrateur          |
| <b>2</b> | LYSMATA             | SCI                    | Gérant                  |
| <b>3</b> | SCHEIFF TRANSACTION | SARL                   | Gérant                  |

- **Monsieur Sébastien LAUNAY : néant**

#### **IV - CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous informons qu'aucune convention visée à l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le Conseil d'administration tient la liste des conventions de la SICAV à votre disposition sur demande.

#### **V - DÉLÉGATION(S) ACCORDÉE(S) au conseil d'administration PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DANS LE CADRE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL (article L.225-129-1 et L.225-129-2 du code de commerce)**

Sans objet pour les SICAV.

## **ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ**

---

### **Composition du conseil d'administration et rappel des dates d'expiration des mandats :**

Nous vous rappelons la composition du conseil et les dates d'échéance des mandats à la clôture de l'exercice dans le tableau ci-dessous :

| <b>Nom et Prénom</b>  | <b>Fonctions</b>                                      | <b>Echéance de mandat<br/>(à l'issue de l'AGO<br/>statuant sur les<br/>comptes de<br/>l'exercice clos en...)</b> |
|---|---|--|
| Emmanuel CHEF<br>(Coopté en tant qu'administrateur et nommé Président et Directeur général lors du CA du 8.02.2021 en remplacement de Monsieur Jean-Louis SCANDELLA<br>Démission en date du 11/02/2022.<br>Remplacé par Monsieur Grégoire SCHEIFF | Président et<br>Directeur<br>général                  | démissionnaire au<br>11/02/2022  |
| Grégoire SCHEIFF<br>(Coopté lors du Conseil d'Administration du 11/02/2022)   | Président et<br>Directeur<br>général                  | décembre 2024  |
| Daniel DOURMAP  | Directeur général<br>délégué (non-<br>administrateur) | décembre 2024  |
| DNCA FINANCE représentée par Pierre<br>PINCEMAILLE  | Administrateur  | décembre 2025  |
| NATIXIS Investment Managers<br>International<br>Représentée par Pierre-Henri PAIRAULT<br>Démission en date du 11/02/2022<br>Remplacé par Monsieur Sébastien LAUNAY  | Administrateur  | démissionnaire au<br>11/02/2022  |
| Monsieur Sébastien LAUNAY<br>(Coopté lors du Conseil d'Administration du 11/02/2022)  | Administrateur  | décembre 2025  |
| Cabinet KPMG Audit, représenté par Isabelle BOUSQUIE  | Commissaire aux<br>comptes                            | décembre 2025  |

### **Mouvements au sein du conseil d'administration :**

#### **Changements de Président et Directeur Général**

Monsieur Emmanuel CHEF a été coopté en qualité d'administrateur et nommé Président et Directeur Général lors du conseil d'administration du 08/02/2021 en remplacement de Monsieur Jean-Louis SCANDELLA, démissionnaire.

Son mandat d'administrateur a été ratifié par l'assemblée générale du 30 mars 2021.

Il a démissionné de ses fonctions de Président et Directeur Général lors du conseil d'administration du 11/02/2022.

Monsieur Grégoire SCHEIFF a été coopté en qualité d'administrateur et nommé Président et Directeur Général lors du conseil d'administration du 11/02/2022 en remplacement de Monsieur Emmanuel CHEF, démissionnaire.

### **Ratification de la cooptation de deux administrateurs faites à titre provisoire par le conseil d'administration**

- Nous vous rappelons la cooptation faite par le conseil d'administration à titre provisoire lors de sa réunion du 11 février 2022 de Monsieur Grégoire SCHEIFF, en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Emmanuel CHEF, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre 2024.

- Nous vous rappelons la cooptation faite par le conseil d'administration, à titre provisoire, lors de sa réunion du 11 février 2022, de Monsieur Sébastien LAUNAY, en qualité d'administrateur, en remplacement de la société NATIXIS Investment Managers International, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre 2025.

En application des dispositions légales et statutaires, nous vous demandons de bien vouloir ratifier ces décisions qui font l'objet de deux résolutions soumises à votre vote.

### **TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE**

---

Votre conseil d'administration s'est réuni deux fois au cours de l'exercice. Il s'est prononcé notamment sur les points suivants :

- **Conseil d'administration du 8 février 2021**

**Etaient présents par conférence téléphonique :**

Directeur général délégué

Monsieur Daniel DOURMAP

Administrateurs

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL représentée par Monsieur Pierre-Henri PAIRAULT, DNCA FINANCE représentée par Monsieur Pierre PINCEMAILLE.

Commissaire aux comptes.

Cabinet KPMG AUDIT, Commissaire aux comptes représenté par Madame Isabelle BOUSQUIE.

**Assistaient également à la séance par conférence téléphonique :**

Monsieur Arnaud BONNET, Monsieur Emmanuel CHEF, Madame Rouaïa BOUCHAKOUR assurant les fonctions de secrétaire du conseil.

**Etait absent et excusé :**

Monsieur Jean-Louis SCANDELLA, Président et Directeur général.

Les points juridiques débattus ont notamment été les suivants:

- Démission de Monsieur Jean-Louis Scandella de ses fonctions de Président et Directeur général et de son mandat d'administrateur.
- Proposition de cooptation d'un nouvel administrateur en remplacement.
- Confirmation du mode d'organisation de la Direction générale de la SICAV.
- Proposition de nomination d'un nouveau Président et Directeur général.
- Confirmation du Directeur général délégué dans ses fonctions.
- Proposition d'évolution de la SICAV (changement de classification AMF et projet de labellisation « RELANCE »).
- Approbation du programme de travail et des honoraires du commissaire aux comptes.
- arrêté des comptes de l'exercice clos le 30 décembre 2020.
- convocation et préparation de l'assemblée générale annuelle.

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des membres du conseil présents.

- **Conseil d'administration du 5 mai 2021**

**Étaient présents par conférence téléphonique dès l'ouverture de la séance :**

Président et Directeur général

Monsieur Emmanuel CHEF

Directeur général délégué

Monsieur Daniel DOURMAP

Administrateurs

Monsieur Emmanuel CHEF, Administrateur ; NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL, administrateur, Représentée par Monsieur Pierre-Henri PAIRAULT ; DNCA FINANCE, administrateur Représenté par Monsieur Pierre PINCEMAILLE.

Assistent également à la séance :

Cabinet KPMG AUDIT, Commissaire aux comptes représenté par Madame Isabelle BOUSQUIE, Monsieur Marc SIMEON NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL, Madame Rouaïa BOUCHAKOUR, NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL assurant les fonctions de secrétaire du conseil.

Le point juridique débattu a été le suivant :

- Proposition de changement de la société de gestion par délégation de la SICAV.

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des membres du conseil présents.

## **COMPTES DE L'EXERCICE**

---

Les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux dispositions du plan comptable applicable aux organismes de placement collectif.

- **Examen des comptes et résultat**

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

L'actif net qui était de 150 105 838,17 euros divisé en 51 403,0298 actions « A », 14 623,4786 actions « R », 203,5000 actions « I », 974,9909 actions « M » et 90,1077 actions « N » le 31 décembre 2020, s'élevait à 118 780 148,95 euros divisé en 47 395,7434 actions « A », 13 034,8727 actions « R », 1,5000 actions « I », 857,5498 actions « M » et 39,8730 actions « N » le 31 décembre 2021.

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

- **Proposition d'affectation des sommes distribuables**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, hors bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat de l'exercice de 616 693,04 euros.

### **I- Sommes distribuables afférentes au résultat**

#### **Actions « A »**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable s'élèvent à 158 827,19 euros. Il est proposé d'imputer cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

**Actions « R »**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable présentent un solde négatif de 1 484,28 euros.

Il est proposé d'imputer cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

**Actions « I »**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable s'élèvent à 2 182,80 euros.

Il est proposé d'imputer cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

**Actions « M »**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable s'élèvent à 457 134,26 euros.

Il est proposé d'affecter cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

**Actions « N »**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable s'élèvent à 33,07 euros.

Il est proposé d'imputer cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables ont été intégralement capitalisées pour les Actions « A », « R », « I », « M » et « N » lors des trois derniers exercices.

**II- Sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes s'élèvent à 13 896 631,44 euros.

Il est proposé d'affecter les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes de la manière suivante :

**Actions « A »**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes s'élèvent à 8 590 961,24 euros.

Il est proposé d'affecter cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

**Actions « R »**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes s'élèvent à 604 139,38 euros.

Il est proposé d'affecter cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

**Actions « I »**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes s'élèvent à 38 526,69 euros.

Il est proposé d'affecter cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

**Actions « M »**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes s'élèvent à 4 662 468,94 euros.

Il est proposé d'affecter cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

**Actions « N »**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes s'élèvent à 535,19 euros.

Il est proposé d'affecter cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes ont été intégralement capitalisées pour les Actions « A », « R », « I », « M » et « N » lors des trois derniers exercices.

Votre conseil d'administration vous invite, après lecture des rapports présentés par votre commissaire aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le conseil d'administration

### 3. RAPPORT DE GESTION

#### Point sur l'année 2021 écoulée

L'indice boursier « CAC Mid & Small » a gagné 18,58% en 2021. La hausse a été régulière jusqu'à atteindre son plus haut niveau le 1<sup>er</sup> septembre 2021, mais la fin de l'année a été volatile. La reprise économique a été très forte en 2021, grâce à la base déprimée de 2020 et aux différents plans de soutiens gouvernementaux. Cette croissance a provoqué une forte hausse des bénéfiques, supérieures chaque trimestre aux prévisions des analystes, justifiant la hausse des indices boursiers. Cependant, les investisseurs ont continué à être contrariés par deux flux de nouvelles : celles sur les nouveaux variants du Covid et celles sur la flambée des prix. Cette reprise de l'inflation a conduit à des anticipations de la fin des politiques monétaires ultra-accommodantes pour 2022 ou 2023. Les perspectives de croissance de l'économie demeurent positives.

Trois secteurs se sont distingués dans notre indice de référence le CAC Mid & Small : la technologie (+39%), les biens d'équipement (+28%, les besoins d'investissements sont multiples) et les financières (+34%, elles devraient profiter des hausses de taux d'intérêt). L'énergie (-3%), la santé (+14.5%), la consommation cyclique (+7%), les utilities (-27%) et l'immobilier (+10%) ont nettement sous-performé.

En 2021, DNCA Actions Small & Mid Cap France affiche une performance de :

- Part A : +16,44%
- Part I : +17%
- Part M : +17,6%
- Part R : +16,14%
- Part N : +17,07%

Contre +18,58% pour son indicateur de performance, le CAC Mid & Small calculé dividendes nets réinvestis.

#### Les performances passées ne présagent en rien les performances futures.

La résurgence du Covid a pénalisé nos choix sur le premier semestre. Nous avons sur-performé au second semestre sans combler le retard.

Les meilleurs choix ont été Aubay, Rothschild and Co., Catana Group, Ipsos, Soitec. Les détracteurs ont été Pharmagest Interactive, CGG, Faurecia, ou le secteur des jeux vidéo avec Ubisoft Entertainment, Focus.

Sur l'année, nous avons surpondéré les valeurs industrielles qui profitent de la reprise économique et de besoins d'investissement. Nous avons renforcé Sèche Environnement, Derichebourg, LISI, et les sociétés qui bénéficient de la transition énergétique : Spie, Mersen, Assystem, Rexel. Dans la santé, nous avons été opportunistes sur des valeurs bénéficiant du Covid en investissant sur Eurofins Scientific, Sartorius Stedim Biotec, et en prenant nos profits par la suite. Nous avons acheté dans le secteur « biotech » Medincell, MEDIAN Technologies, Valneva, Inventiva SACA et dans le vétérinaire Virbac.

Au sein de l'immobilier, nous avons réduit notre exposition en vendant Covivio et en allégeant Icade après l'échec de l'introduction de Icade Santé. Dans les « utilities », nous avons vendu Rubis, Albioma pour des raisons liées aux critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance). Dans la consommation cyclique, nous avons acheté Catana Group, Beneteau, qui bénéficient de la bonne activité dans la plaisance. Nous avons renforcé Nacon et vendu Bigben Interactive dans les jeux multimédias. Au sein de la technologie, nous avons acheté Aubay, Quadient, Aures Technologies, Xfab et vendu Worldline qui a eu des résultats décevants.

Nous avons renforcé Rothschild & Co. dans les financières en raison de la dynamique des opérations financières et vendu Euronext. Au sein de la communication, nous avons acheté TFI et vendu Métropole Télévision, nous avons bénéficié de l'offre de retrait sur Iliad pour apporter nos titres, et nous avons renforcé SES et vendu Focus, Ubisoft Entertainment.

Au total, le profil de la SICAV est plus pro cyclique (industrie et technologie) car nous trouvons dans ces secteurs plus de sociétés de croissance et de qualité. La SICAV reste sous pondéré en produits de base, financières, immobilières et « utilities », des secteurs à moindre croissance.

Les principales entrées dans le portefeuille ont été Aubay, Valneva, Scor.

A la fin de la période, le niveau de liquidités s'établit à 2,05% du portefeuille et son actif net atteint 118,6 millions d'euros.

### Les perspectives pour 2022

Maintenant que les banques centrales ont annoncé leurs politiques futures, nous prévoyons que les taux longs réels resteront négatifs, ce qui reste favorable à l'appréciation des valeurs de croissance.

Les difficultés actuelles (Covid, approvisionnement compliqué, coûts en hausse, difficulté d'augmenter les prix de vente) vont permettre de trier les sociétés qui sont réellement de qualité : elles contrôlent bien leur chaîne d'approvisionnement, elles ont le pouvoir de monter leurs prix. Ceux sont celles que nous sélectionnons depuis des années.

Moins de croissance économique ne signifie pas récession, donc il nous semble trop tôt pour vendre les valeurs industrielles ; les petites capitalisations devraient par conséquent garder leurs avantages structurels (plus de croissance, de réactivité, d'innovation) face aux larges capitalisations.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

| Titres                     | Mouvements ("Devise de comptabilité") |              |
|----------------------------|---------------------------------------|--------------|
|                            | Acquisitions                          | Cessions     |
| SARTORIUS STEDIM BIOTECH   | 3 507 542,13                          | 5 730 154,44 |
| EURONEXT NV - W/I          | 409 317,70                            | 7 126 289,52 |
| FAURECIA EX BERTRAND FAURE | 2 013 885,00                          | 5 122 572,04 |
| EUROFINS SCIENTIFIC        | 3 014 647,04                          | 3 974 908,38 |
| UBI SOFT ENTERTAINMENT     | 3 824 554,30                          | 2 871 835,70 |
| SCOR SE                    | 3 956 429,81                          | 2 670 240,51 |
| VALNEVA SE                 | 3 939 143,16                          | 2 315 632,57 |
| APERAM                     | 3 490 283,51                          | 2 632 134,39 |
| IPSEN                      | 2 144 698,50                          | 3 913 104,17 |
| ALTEN                      | 2 419 783,31                          | 3 407 726,19 |

## 4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EURO

#### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
  - o Prêts de titres :
  - o Emprunt de titres :
  - o Prises en pensions :
  - o Mises en pensions :
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :
  - o Change à terme :
  - o Future :
  - o Options :
  - o Swap :

#### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

| Techniques de gestion efficace | Instruments financiers dérivés(*) |
|--------------------------------|-----------------------------------|
|                                |                                   |

(\*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

| Types d'instruments  | Montant en devise du portefeuille |
|--|-----------------------------------|
| <p><b>Techniques de gestion efficace</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Dépôts à terme</li> <li>. Actions</li> <li>. Obligations</li> <li>. OPCVM</li> <li>. Espèces (*)</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total</b></p> |                                   |
| <p><b>Instruments financiers dérivés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Dépôts à terme</li> <li>. Actions</li> <li>. Obligations</li> <li>. OPCVM</li> <li>. Espèces</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total</b></p>     |                                   |

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

| Revenus et frais opérationnels   | Montant en devise du portefeuille |
|--|-----------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>. Revenus (*)</li> <li>. Autres revenus</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total des revenus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Frais opérationnels directs</li> <li>. Frais opérationnels indirects</li> <li>. Autres frais</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total des frais</b></p> |                                   |

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### **COMMISSIONS DE MOUVEMENTS**

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

### **INTERMÉDIAIRES FINANCIERS**

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

### **FRAIS D'INTERMÉDIATION**

Une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires prenant en compte des critères objectifs tels que la qualité de la recherche, du suivi commercial et de l'exécution a été mise en place au sein de la société de gestion. Cette procédure est disponible sur le site internet de DNCA Finance à l'adresse suivante :

[www.dnca-investments.com](http://www.dnca-investments.com) (rubrique « nos engagements », « La politique de sélection des intermédiaires\*/contreparties »).

### **POLITIQUE DE VOTE**

La politique de vote aux Assemblées Générales peut être consultée sur le site [www.dnca-investments.com](http://www.dnca-investments.com).

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site [www.dnca-investments.com](http://www.dnca-investments.com) et au siège social de DNCA Finance.

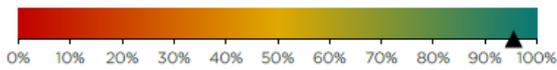
### **COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)**

Les informations sur les modalités de prise en compte des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) sont disponibles dans les rapports annuels des OPCVM/FIA concernés, ainsi que sur le site internet de la société de gestion.

Un rapport mensuel est fourni sur la base des éléments suivants (au 31 décembre 2021) :

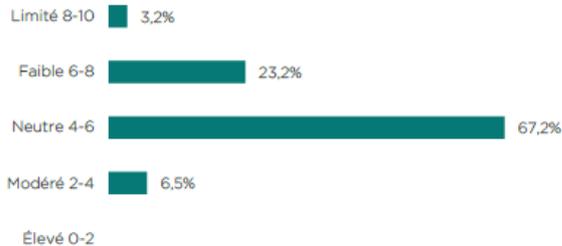
### Analyse extra-financière interne

Taux de couverture ABA+ (95,5%)



Note Responsabilité moyenne : 5,4/10

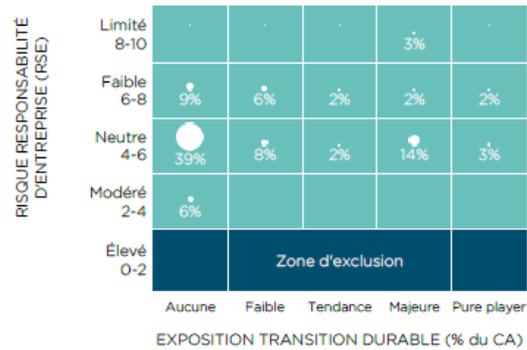
### Répartition du risque de responsabilité<sup>(1)</sup>



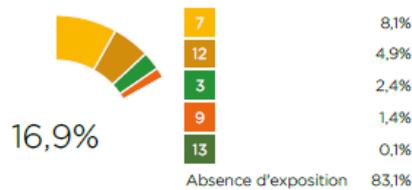
### Taux d'exclusion de l'univers de sélectivité



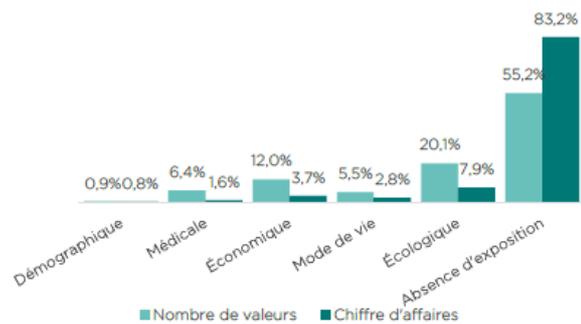
### Exposition transition/RSE<sup>(2)</sup>



### Exposition aux ODD<sup>(3)</sup> (% de chiffre d'affaires)



### Exposition aux transitions durables<sup>(4)</sup>



<sup>(1)</sup> La notation sur 10 intègre 4 risques de responsabilité : actionnariale, environnementale, sociale et sociétale. Quel que soit leur secteur d'activité, 24 indicateurs sont évalués comme le climat social, les risques comptables, les fournisseurs, l'éthique des affaires, la politique énergétique, la qualité du management...

<sup>(2)</sup> La matrice ABA combine le Risque de Responsabilité et l'exposition à la Transition Durable du portefeuille. Elle permet de cartographier les entreprises en adoptant une approche risques / opportunités.

<sup>(3)</sup> 1 Pas de pauvreté. 2 Faim « zéro ». 3 Bonne santé et bien-être. 4 Éducation de qualité. 5 Égalité entre les sexes. 6 Eau propre et assainissement. 7 Énergie propre et d'un coût abordable. 8 Travail décent et croissance économique. 9 Industrie, innovation et infrastructure. 10 Inégalités réduites. 11 Villes et communautés durables. 12 Consommation et production responsables. 13 Lutte contre les changements climatiques. 14 Vie aquatique. 15 Vie terrestre. 16 Paix, justice et institutions efficaces. 17 Partenariats pour la réalisation des objectifs.

<sup>(4)</sup> 5 transitions reposant sur une perspective à long terme du financement de l'économie permettent d'identifier les activités ayant une contribution positive au développement durable et de mesurer l'exposition des entreprises en chiffre d'affaires ainsi que l'exposition aux Objectifs du Développement Durable de l'ONU.

## Intégration de critères extra-financiers

La SICAV considère l'analyse extra-financière comme un complément à l'analyse financière traditionnelle. En examinant différemment la façon dont nous étudions les états financiers, la SICAV acquiert une compréhension des problèmes à long terme, ce qui offre un cadre pour anticiper d'une part les risques externes de l'entreprise (nouvelles réglementations, perturbations technologiques, etc.) et les risques internes (accidents du travail, mouvements sociaux, etc.) et, d'autre part, d'identifier les moteurs de croissance à long terme. L'objectif est d'améliorer les connaissances fondamentales des entreprises pour sélectionner les meilleurs titres pour le portefeuille.

La recherche relative aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance « ESG » et à l'outil interne « ABA<sup>1</sup> » sont mis à disposition de la SICAV. Par ailleurs, des informations importantes sont systématiquement diffusées en interne par mail et au sein des comités de direction, par exemple la survenance d'un litige grave, un changement majeur de

<sup>1</sup> « ABA », Above and Beyond Analysis, une marque de DNCA Finance.

gouvernance, un accident du travail, etc. Pour aller plus loin, une table de conversion pour intégrer une prime de risque "ESG" dans la prime de risque des modèles de valorisation financière. Cela peut avoir un impact positif (en réduisant la prime de risque) et ainsi augmenter l'objectif de prix; ou, au contraire, cela peut avoir un impact négatif. Dans ce cadre, la SICAV pratique une gestion ISR en ligne avec les contraintes du Label français ISR.

### Notations ESG fondées sur la responsabilité d'entreprise

L'analyse de la responsabilité d'entreprise se décline en quatre volets : la responsabilité des actionnaires, la responsabilité environnementale, la responsabilité des relations de travail et la responsabilité sociale. Chaque aspect est évalué indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Cette analyse approfondie conduit à une note sur 10.

Chaque critère est analysé en utilisant une combinaison de critères qualitatifs et quantitatifs, dont certains sont présentés ci-dessous. De plus, l'analyse et la notation sont menées en fonction des enjeux du secteur et des pratiques d'entreprises comparables. La notation de responsabilité reflète ainsi la qualité de la démarche globale d'une entreprise en tant qu'acteur économique quel que soit son secteur d'activité.



Le processus d'investissement de la SICAV est contraint par une notation minimum de 2 sur 10. En dessous de ce seuil, les sociétés ne sont pas éligibles.

### SFDR \ TAXONOMIE

La SICAV promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). Elle n'a pas pour objectif un investissement durable. Elle pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE.

La société de gestion implémente une approche « best in universe » visant à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leurs univers d'investissement indépendamment de leur secteur d'activité. Cette approche est basée sur une sélection de titres tenant compte d'une évaluation interne de la Responsabilité d'Entreprise basée sur les critères ESG. Cette approche pourra induire des biais sectoriels par rapport à l'indice de référence.

La Responsabilité d'Entreprise est un vivier d'informations pour anticiper les risques des entreprises notamment dans leurs interactions avec leurs parties prenantes : salariés, fournisseurs, clients, communautés locales, actionnaires... et ce, quel que soit leur secteur d'activité.

La Responsabilité d'Entreprise est analysée selon 4 axes d'analyse extra-financiers reprenant les critères ESG :

- Responsabilité actionnariale (incluant notamment les risques comptables, la qualité de Conseil, la qualité du management, etc.)
- Responsabilité sociale (incluant notamment les conditions de travail, la politique de diversité, l'accidentologie, la politique de formation, etc.)
- Responsabilité sociétale (optimisation fiscale, corruption, respects des communautés locales ou encore le respect des données personnelles)
- Responsabilité environnementale (notamment la politique de gestion environnementale, la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité, etc.).

Chaque thème est pondéré en fonction du secteur de l'entreprise et une analyse des controverses vient modérer cette note. Le critère Responsabilité d'Entreprise constitue le filtre d'analyse d'extra-financière et est exclu pour les sociétés dont la notation est inférieure à 2 sur 10.

La SICAV tient compte, a minima, des objectifs ci-dessous, et procède au *reporting* de ces indicateurs ESG dans le cadre de la mise en évidence du suivi et de l'évolution de la performance ESG du portefeuille :

- Environnement : émission de gaz à effet de serre, pollutions atmosphériques, pollutions des eaux, consommation d'eau, politique d'aménagement et utilisation des sols, etc.
- Social : indemnités compensatrices, inégalités des sexes, santé et sécurité, travail des enfants, etc.
- Gouvernance : corruption et pots-de-vin, évasion fiscale, etc.
- Evaluation globale de la qualité ESG.

Cette SICAV est sujette à des risques de durabilité tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »), par un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait entraîner un effet négatif réel ou potentiel impact sur la valeur de l'investissement. Si le processus d'investissement de portefeuille peut intégrer de façon non systématique une approche environnementale, sociale et de gouvernance (ESG), l'objectif d'investissement du portefeuille n'est pas en premier lieu d'atténuer ce risque. Cette approche peut par exemple porter sur la prise en compte de l'évolution de l'empreinte carbone et de la politique climat efficacité énergétique des émetteurs, les indicateurs sociaux des émetteurs tels que, par exemple, le climat social et les conditions de travail ou les formations, ou encore la gouvernance, notamment la compétence des dirigeants ou encore le respect des actionnaires minoritaires. La politique de gestion du risque de durabilité est disponible sur le site internet de la Société de gestion.

Les principaux impacts négatifs des décisions d'investissement de la société gestion sur les facteurs de durabilité ne sont pas pris en compte en raison de l'absence de données disponibles et fiables. La Société de gestion pourra faire évoluer sa position dans le cadre de l'application des mesures de niveau 2 (dit « RTS ») relative au Règlement SFDR.

Cet OPCVM promeut des caractéristiques environnementales et sociales.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Toutefois, les investissements sous-jacents ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. L'alignement de l'OPCVM avec le Règlement Taxonomie n'est donc pas calculé.

Par conséquent, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » ne s'applique à aucun des investissements en portefeuille.

## **TRANSITION DURABLE**

Cet aspect analyse les impacts positifs d'une entreprise à travers ses activités, produits et services. L'objectif est d'identifier si une entreprise contribue à une transition durable, dans quel (s) domaine (s) et dans quelle mesure. Pour des raisons de transparence de l'information, le critère d'exposition utilisé jusqu'à présent est le chiffre d'affaires. Cependant, à plus long terme, nous souhaitons évoluer vers d'autres critères comme le résultat net, les dépenses de recherche et développement ou encore la part de produit.

La SICAV n'a aucune contrainte en ce qui concerne l'exposition à la transition durable dans le processus d'investissement.

## **MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL**

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

## **PEA**

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le FCP est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 92,51%

## REMUNERATIONS

La politique de rémunération mise en œuvre par DNCA Finance et ses succursales prend en compte les dispositions issues de la Directive UCITS V et de la Directive AIFM ainsi que les dispositions communes rédigées par les principales associations professionnelles représentatives de la gestion en matière de politiques de rémunération. Elle s'applique à l'ensemble des entités du groupe DNCA Finance sauf dispositions locales.

Elle a pour objet de promouvoir une gestion saine et efficace des risques et de ne pas conduire les membres du Comité de Surveillance, de la Direction ni de tout autre membre du personnel de DNCA Finance et de ses succursales à une prise de risque excessive.

Elle est également définie de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients.

La politique de rémunération repose sur l'évaluation des compétences et de critères de performance annuels et pluriannuels, quantitatifs et qualitatifs. Elle intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des investisseurs, des collaborateurs et de DNCA Finance.

Des informations sur la politique de rémunération de DNCA Finance peuvent être obtenues gratuitement sur le site internet [www.dnca-investments.com](http://www.dnca-investments.com) ou sur simple demande au siège de la société de gestion.

Le montant total des rémunérations attribuées par DNCA Finance et ses succursales à l'ensemble de son personnel au titre de l'exercice 2021 s'est élevé à 54,7 millions d'euros.

Ce montant se décompose comme suit :

- montant total des rémunérations fixes : 13,5 millions d'euros ;
- montant total des rémunérations variables : 41,2 millions d'euros ;
- ✓ dont montant des rémunérations variables différées du personnel identifié : 18,4 millions d'euros ;
- ✓ dont montant des rémunérations variables non différées du personnel identifié et des autres typologies de personnel : 22,8 millions d'euros.

Le nombre de bénéficiaires d'une rémunération variable au titre de 2021 a été de 156.

## AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

DNCA Finance  
19, Place Vendôme  
75001 PARIS

sur le site internet : <http://www.dnca-investments.com>.

## 5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **SICAV DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP FRANCE**

Siège social : 19, place Vendôme - 75001 Paris

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP FRANCE constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les SICAV, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des SICAV et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

### **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense.

KPMG S.A.

Signature numérique de  
Isabelle Bousquie  
KPMG le 15/03/2022 16:15:57

Isabelle Bousquié  
Associé



**KPMG S.A.**  
**Siège social**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
Site internet : www.kpmg.fr

**SICAV**  
**DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP FRANCE**

Siège social : 19, place Vendôme- 75001 Paris

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L. 225-38 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.



**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris La Défense,

KPMG S.A.

**Isabelle Bousquie**

Signature numérique de Isabelle  
Bousquie  
Date : 2022.03.15 16:19:29 +01'00'

Isabelle Bousquie  
Associé

## 6. COMPTES DE L'EXERCICE

**BILAN AU 31/12/2021 en EUR**

**ACTIF**

|  | 31/12/2021             | 31/12/2020            |
|--|------------------------|-----------------------|
| <b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>  |                        |                       |
| <b>DÉPÔTS</b>  |                        |                       |
| <b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>  | <b>1 16 335 623,65</b> | <b>146 141 053,97</b> |
| <b>Actions et valeurs assimilées</b>   | <b>1 16 335 623,65</b> | <b>146 141 053,97</b> |
| Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé   | 1 16 335 623,65        | 146 141 053,97        |
| Non négoziées sur un marché réglementé ou assimilé   |                        |                       |
| <b>Obligations et valeurs assimilées</b>   |                        |                       |
| Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé   |                        |                       |
| Non négoziées sur un marché réglementé ou assimilé   |                        |                       |
| <b>Titres de créances</b>  |                        |                       |
| Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé  |                        |                       |
| Titres de créances négociables   |                        |                       |
| Autres titres de créances  |                        |                       |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé  |                        |                       |
| <b>Organismes de placement collectif</b>   |                        |                       |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays                                      |                        |                       |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE                                  |                        |                       |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés         |                        |                       |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés |                        |                       |
| Autres organismes non européens  |                        |                       |
| <b>Opérations temporaires sur titres</b>   |                        |                       |
| Créances représentatives de titres reçus en pension  |                        |                       |
| Créances représentatives de titres prêtés  |                        |                       |
| Titres empruntés   |                        |                       |
| Titres donnés en pension   |                        |                       |
| Autres opérations temporaires  |                        |                       |
| <b>Instruments financiers à terme</b>  |                        |                       |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé  |                        |                       |
| Autres opérations  |                        |                       |
| <b>Autres instruments financiers</b>   |                        |                       |
| <b>CRÉANCES</b>  | <b>1 843,62</b>        |                       |
| Opérations de change à terme de devises  |                        |                       |
| Autres   | 1 843,62               |                       |
| <b>COMPTES FINANCIERS</b>  | <b>2 626 074,71</b>    | <b>4 152 446,30</b>   |
| Liquidités   | 2 626 074,71           | 4 152 446,30          |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>  | <b>1 18 963 541,98</b> | <b>150 293 500,27</b> |

## PASSIF

|   | 31/12/2021            | 31/12/2020            |
|---|-----------------------|-----------------------|
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                                     |                       |                       |
| Capital   | 104 266 824,47        | 140 809 008,56        |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) |                       |                       |
| Report à nouveau (a)  |                       |                       |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)             | 13 896 631,44         | 9 632 151,33          |
| Résultat de l'exercice (a,b)                                | 616 693,04            | -335 321,72           |
| <b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>                         | <b>118 780 148,95</b> | <b>150 105 838,17</b> |
| <i>* Montant représentatif de l'actif net</i>               |                       |                       |
| <b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>                               |                       |                       |
| Opérations de cession sur instruments financiers            |                       |                       |
| Opérations temporaires sur titres                           |                       |                       |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension          |                       |                       |
| Dettes représentatives de titres empruntés                  |                       |                       |
| Autres opérations temporaires                               |                       |                       |
| Instruments financiers à terme                              |                       |                       |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé             |                       |                       |
| Autres opérations   |                       |                       |
| <b>DETTES</b>   | <b>176 098,09</b>     | <b>187 662,10</b>     |
| Opérations de change à terme de devises                     |                       |                       |
| Autres  | 176 098,09            | 187 662,10            |
| <b>COMPTES FINANCIERS</b>                                   | <b>7 294,94</b>       |                       |
| Concours bancaires courants                                 | 7 294,94              |                       |
| Emprunts  |                       |                       |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>                                      | <b>118 963 541,98</b> | <b>150 293 500,27</b> |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 31/12/2021 en EUR

|   | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|---|------------|------------|
| <b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>                 |            |            |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés |            |            |
| Engagement sur marché de gré à gré              |            |            |
| Autres engagements                              |            |            |
| <b>AUTRES OPÉRATIONS</b>                        |            |            |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés |            |            |
| Engagement sur marché de gré à gré              |            |            |
| Autres engagements                              |            |            |

**COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2021 en EUR**

|   | 31/12/2021          | 31/12/2020          |
|---|---------------------|---------------------|
| <b>Produits sur opérations financières</b>                      |                     |                     |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers                   |                     |                     |
| Produits sur actions et valeurs assimilées                      | 3 171 339,49        | 1 656 986,80        |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées                  |                     |                     |
| Produits sur titres de créances                                 |                     |                     |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres     |                     |                     |
| Produits sur instruments financiers à terme                     |                     |                     |
| Autres produits financiers                                      |                     |                     |
| <b>TOTAL (1)</b>  | <b>3 171 339,49</b> | <b>1 656 986,80</b> |
| <b>Charges sur opérations financières</b>                       |                     |                     |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres      |                     |                     |
| Charges sur instruments financiers à terme                      |                     |                     |
| Charges sur dettes financières                                  | 21 095,13           | 14 832,94           |
| Autres charges financières                                      |                     |                     |
| <b>TOTAL (2)</b>  | <b>21 095,13</b>    | <b>14 832,94</b>    |
| <b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>              | <b>3 150 244,36</b> | <b>1 642 153,86</b> |
| Autres produits (3)   |                     |                     |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)            | 2 139 912,96        | 1 985 606,26        |
| <b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b> | <b>1 010 331,40</b> | <b>-343 452,40</b>  |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5)                    | -393 638,36         | 8 130,68            |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)         |                     |                     |
| <b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>                         | <b>616 693,04</b>   | <b>-335 321,72</b>  |

### I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### **Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19**

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

#### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les titres de créances négociables s'ont valorisés selon les règles suivantes :

- les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés auprès des teneurs de marchés,
- les titres de créances à taux variables non cotés sont valorisés au prix de revient corrigé des variations éventuelles du « spread » de crédit.

- les autres titres de créances négociables à taux fixe : titres négociables à court terme (certificats de dépôts, billets de trésorerie) bons des institutions financières sont évalués sur la base du prix de marché, En l'absence de prix de marché incontestable, les TCN sont valorisés par application d'une courbe de taux éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques du titre (de l'émetteur). Toutefois les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à 3 mois peuvent être évalués de façon linéaire.

#### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

#### **Instruments financiers à terme :**

##### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

##### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

#### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

#### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à la SICAV : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de la SICAV.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à la SICAV, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0000003170 – DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP FRANCE A : Taux de frais maximum de 1,794% TTC déduction faite des OPCVM/FIA d'une entité de Natixis Investment Managers.

FR0013319829 - DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP France N : Taux de frais maximum de 1,25% TTC déduction faite des OPCVM/FIA d'une entité de Natixis Investment Managers.

FR0010674499 - DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP France M : Taux de frais maximum de 0,80% TTC déduction faite des OPCVM/FIA d'une entité de Natixis Investment Managers.

FR0010674481 - DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP France I : Taux de frais maximum de 1,25% TTC déduction faite des OPCVM/FIA d'une entité de Natixis Investment Managers.

FR0010674507 - DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP FRANCE R : Taux de frais maximum de 2,05% TTC déduction faite des OPCVM/FIA d'une entité de Natixis Investment Managers.

## **Swing pricing**

### ***Mécanisme d'ajustement (« swing pricing ») de la valeur liquidative avec seuil de déclenchement***

La société de gestion peut mettre en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) avec un seuil de déclenchement.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs actions, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif de la SICAV en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif de la SICAV. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les actionnaires qui demeurent dans la SICAV en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions de la SICAV dépasse un seuil préétabli déterminé, sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si la SICAV émet plusieurs catégories d'actions, la VL de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories d'actions de la SICAV.

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables à la SICAV.

Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL de la SICAV peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative de la SICAV et la seule communiquée aux actionnaires de la SICAV. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la VL avant application du mécanisme d'ajustement.

## **Affectation des sommes distribuables**

### ***Définition des sommes distribuables***

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

**Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

| <b>Action(s)</b>                             | <b>Affectation du résultat net</b>                         | <b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b> |
|--|--|--|
| Action DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP France I | Capitalisation   | Capitalisation   |
| Action DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP France M | Capitalisation   | Capitalisation   |
| Action DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP France N | Capitalisation   | Capitalisation   |
| Action DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP FRANCE R | Capitalisation   | Capitalisation   |
| Action DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP FRANCE A | Capitalisation et/ou Distribution par décision de la SICAV | Capitalisation et/ou Distribution par décision de la SICAV   |

## 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2021 en EUR

|   | 31/12/2021            | 31/12/2020            |
|---|-----------------------|-----------------------|
| <b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>  | <b>150 105 838,17</b> | <b>158 262 799,76</b> |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)   | 3 160 132,58          | 20 403 160,39         |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)           | -58 336 240,44        | -28 344 722,75        |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                    | 29 380 569,62         | 20 728 546,49         |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                   | -10 453 396,31        | -10 419 045,05        |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme                      |                       |                       |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme                     | -41,56                |                       |
| Frais de transactions   | -511 629,03           | -491 097,90           |
| Différences de change   |                       |                       |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | 4 424 634,52          | -9 690 350,37         |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i>                                     | 21 245 187,01         | 16 820 552,49         |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>                                   | -16 820 552,49        | -26 510 902,86        |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme   |                       |                       |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i>                                     |                       |                       |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>                                   |                       |                       |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes          |                       |                       |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat                             |                       |                       |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation                     | 1 010 331,40          | -343 452,40           |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes    |                       |                       |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat                       |                       |                       |
| Autres éléments   | -50,00 (*)            |                       |
| <b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>  | <b>118 780 148,95</b> | <b>150 105 838,17</b> |

(\*) N: Frais de certification annuelle d'un LEI: -50,00 euros.

### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

|   | Montant | % |
|---|---------|---|
| <b>ACTIF</b>  |         |   |
| <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>                      |         |   |
| <b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>                |         |   |
| <b>TITRES DE CRÉANCES</b>                                     |         |   |
| <b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>                               |         |   |
| <b>PASSIF</b>   |         |   |
| <b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>       |         |   |
| <b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b> |         |   |
| <b>HORS-BILAN</b>   |         |   |
| <b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>                               |         |   |
| <b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>                         |         |   |
| <b>AUTRES OPÉRATIONS</b>                                      |         |   |
| <b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>                                |         |   |

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

|                                   | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres       | %    |
|-----------------------------------|-----------|---|---------------|---|----------------|---|--------------|------|
| <b>ACTIF</b>                      |           |   |               |   |                |   |              |      |
| Dépôts                            |           |   |               |   |                |   |              |      |
| Obligations et valeurs assimilées |           |   |               |   |                |   |              |      |
| Titres de créances                |           |   |               |   |                |   |              |      |
| Opérations temporaires sur titres |           |   |               |   |                |   |              |      |
| Comptes financiers                |           |   |               |   |                |   | 2 626 074,71 | 2,21 |
| <b>PASSIF</b>                     |           |   |               |   |                |   |              |      |
| Opérations temporaires sur titres |           |   |               |   |                |   |              |      |
| Comptes financiers                |           |   |               |   |                |   | 7 294,94     | 0,01 |
| <b>HORS-BILAN</b>                 |           |   |               |   |                |   |              |      |
| Opérations de couverture          |           |   |               |   |                |   |              |      |
| Autres opérations                 |           |   |               |   |                |   |              |      |

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

|                                   | < 3 mois     | %    | ]3 mois - 1 an] | % | ]1 - 3 ans] | % | ]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|-----------------------------------|--------------|------|-----------------|---|-------------|---|-------------|---|---------|---|
| <b>ACTIF</b>                      |              |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Dépôts                            |              |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Obligations et valeurs assimilées |              |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Titres de créances                |              |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Opérations temporaires sur titres |              |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Comptes financiers                | 2 626 074,71 | 2,21 |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| <b>PASSIF</b>                     |              |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Opérations temporaires sur titres |              |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Comptes financiers                | 7 294,94     | 0,01 |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| <b>HORS-BILAN</b>                 |              |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Opérations de couverture          |              |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Autres opérations                 |              |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

|  | Devise 1 |   | Devise 2 |   | Devise 3 |   | Devise N<br>AUTRE(S) |   |
|--|----------|---|----------|---|----------|---|----------------------|---|
|  | Montant  | % | Montant  | % | Montant  | % | Montant              | % |
| <b>ACTIF</b>                                     |          |   |          |   |          |   |                      |   |
| Dépôts   |          |   |          |   |          |   |                      |   |
| Actions et valeurs assimilées                    |          |   |          |   |          |   |                      |   |
| Obligations et valeurs assimilées                |          |   |          |   |          |   |                      |   |
| Titres de créances                               |          |   |          |   |          |   |                      |   |
| OPC  |          |   |          |   |          |   |                      |   |
| Opérations temporaires sur titres                |          |   |          |   |          |   |                      |   |
| Créances   |          |   |          |   |          |   |                      |   |
| Comptes financiers                               |          |   |          |   |          |   |                      |   |
| <b>PASSIF</b>                                    |          |   |          |   |          |   |                      |   |
| Opérations de cession sur instruments financiers |          |   |          |   |          |   |                      |   |
| Opérations temporaires sur titres                |          |   |          |   |          |   |                      |   |
| Dettes   |          |   |          |   |          |   |                      |   |
| Comptes financiers                               |          |   |          |   |          |   |                      |   |
| <b>HORS-BILAN</b>                                |          |   |          |   |          |   |                      |   |
| Opérations de couverture                         |          |   |          |   |          |   |                      |   |
| Autres opérations                                |          |   |          |   |          |   |                      |   |

### 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

|                                 | Nature de débit/crédit     | 31/12/2021         |
|---------------------------------|----------------------------|--------------------|
| <b>CRÉANCES</b>                 |                            |                    |
|                                 | Ventes à règlement différé | 1 843,62           |
| <b>TOTAL DES CRÉANCES</b>       |                            | <b>1 843,62</b>    |
| <b>DETTES</b>                   |                            |                    |
|                                 | Achats à règlement différé | 21 953,36          |
|                                 | Frais de gestion fixe      | 145 539,26         |
|                                 | Autres dettes              | 8 605,47           |
| <b>TOTAL DES DETTES</b>         |                            | <b>176 098,09</b>  |
| <b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b> |                            | <b>-174 254,47</b> |

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

|   | En action   | En montant     |
|---|-------------|----------------|
| <b>Action DNCA ACTIONS SMALL &amp; MID CAP France I</b> |             |                |
| Actions souscrites durant l'exercice                    | 1,0000      | 204 187,92     |
| Actions rachetées durant l'exercice                     | -203,0000   | -43 869 930,82 |
| Solde net des souscriptions/rachats                     | -202,0000   | -43 665 742,90 |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice  | 1,5000      |                |
| <b>Action DNCA ACTIONS SMALL &amp; MID CAP France M</b> |             |                |
| Actions souscrites durant l'exercice                    | 26,5785     | 1 164 815,89   |
| Actions rachetées durant l'exercice                     | -144,0196   | -6 327 358,81  |
| Solde net des souscriptions/rachats                     | -117,4411   | -5 162 542,92  |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice  | 857,5498    |                |
| <b>Action DNCA ACTIONS SMALL &amp; MID CAP France N</b> |             |                |
| Actions souscrites durant l'exercice                    |             |                |
| Actions rachetées durant l'exercice                     | -50,2347    | -5 499,76      |
| Solde net des souscriptions/rachats                     | -50,2347    | -5 499,76      |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice  | 39,8730     |                |
| <b>Action DNCA ACTIONS SMALL &amp; MID CAP FRANCE R</b> |             |                |
| Actions souscrites durant l'exercice                    | 151,4994    | 55 800,03      |
| Actions rachetées durant l'exercice                     | -1 740,1053 | -646 913,53    |
| Solde net des souscriptions/rachats                     | -1 588,6059 | -591 113,50    |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice  | 13 034,8727 |                |
| <b>Action DNCA ACTIONS SMALL &amp; MID CAP FRANCE A</b> |             |                |
| Actions souscrites durant l'exercice                    | 1 185,8826  | 1 735 328,74   |
| Actions rachetées durant l'exercice                     | -5 193,1690 | -7 486 537,52  |
| Solde net des souscriptions/rachats                     | -4 007,2864 | -5 751 208,78  |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice  | 47 395,7434 |                |

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

|   | En montant |
|---|------------|
| <b>Action DNCA ACTIONS SMALL &amp; MID CAP France I</b><br>Total des commissions acquises<br>Commissions de souscription acquises<br>Commissions de rachat acquises |            |
| <b>Action DNCA ACTIONS SMALL &amp; MID CAP France M</b><br>Total des commissions acquises<br>Commissions de souscription acquises<br>Commissions de rachat acquises |            |
| <b>Action DNCA ACTIONS SMALL &amp; MID CAP France N</b><br>Total des commissions acquises<br>Commissions de souscription acquises<br>Commissions de rachat acquises |            |
| <b>Action DNCA ACTIONS SMALL &amp; MID CAP FRANCE R</b><br>Total des commissions acquises<br>Commissions de souscription acquises<br>Commissions de rachat acquises |            |
| <b>Action DNCA ACTIONS SMALL &amp; MID CAP FRANCE A</b><br>Total des commissions acquises<br>Commissions de souscription acquises<br>Commissions de rachat acquises |            |

### 3.7. FRAIS DE GESTION

|   | 31/12/2021                               |
|---|--|
| <b>Action DNCA ACTIONS SMALL &amp; MID CAP France I</b><br>Commissions de garantie<br>Frais de gestion fixes<br>Pourcentage de frais de gestion fixes<br>Frais de gestion variables<br>Rétrocessions des frais de gestion | <br><br>433 742,06<br>1,25<br><br><br>   |
| <b>Action DNCA ACTIONS SMALL &amp; MID CAP France M</b><br>Commissions de garantie<br>Frais de gestion fixes<br>Pourcentage de frais de gestion fixes<br>Frais de gestion variables<br>Rétrocessions des frais de gestion | <br><br>321 196,23<br>0,80<br><br><br>   |
| <b>Action DNCA ACTIONS SMALL &amp; MID CAP France N</b><br>Commissions de garantie<br>Frais de gestion fixes<br>Pourcentage de frais de gestion fixes<br>Frais de gestion variables<br>Rétrocessions des frais de gestion | <br><br>103,78<br>1,25<br><br><br>       |
| <b>Action DNCA ACTIONS SMALL &amp; MID CAP FRANCE R</b><br>Commissions de garantie<br>Frais de gestion fixes<br>Pourcentage de frais de gestion fixes<br>Frais de gestion variables<br>Rétrocessions des frais de gestion | <br><br>105 621,94<br>2,05<br><br><br>   |
| <b>Action DNCA ACTIONS SMALL &amp; MID CAP FRANCE A</b><br>Commissions de garantie<br>Frais de gestion fixes<br>Pourcentage de frais de gestion fixes<br>Frais de gestion variables<br>Rétrocessions des frais de gestion | <br><br>1 279 248,95<br>1,79<br><br><br> |

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

|   | 31/12/2021 |
|---|------------|
| Titres pris en pension livrée<br>Titres empruntés |            |

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

|   | 31/12/2021 |
|---|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine<br>Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan |            |

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

|                                   | Code ISIN | Libellé | 31/12/2021 |
|-----------------------------------|-----------|---------|------------|
| Actions                           |           |         |            |
| Obligations                       |           |         |            |
| TCN                               |           |         |            |
| OPC                               |           |         |            |
| Instruments financiers à terme    |           |         |            |
| <b>Total des titres du groupe</b> |           |         |            |

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

|                                  | 31/12/2021        | 31/12/2020         |
|----------------------------------|-------------------|--------------------|
| <b>Sommes restant à affecter</b> |                   |                    |
| Report à nouveau                 |                   |                    |
| Résultat                         | 616 693,04        | -335 321,72        |
| <b>Total</b>                     | <b>616 693,04</b> | <b>-335 321,72</b> |

|   | 31/12/2021      | 31/12/2020        |
|---|-----------------|-------------------|
| <b>Action DNCA ACTIONS SMALL &amp; MID CAP France I</b> |                 |                   |
| <b>Affectation</b>                                      |                 |                   |
| Distribution  |                 |                   |
| Report à nouveau de l'exercice                          |                 |                   |
| Capitalisation  | 2 182,80        | -31 567,80        |
| <b>Total</b>  | <b>2 182,80</b> | <b>-31 567,80</b> |

|   | 31/12/2021        | 31/12/2020        |
|---|-------------------|-------------------|
| <b>Action DNCA ACTIONS SMALL &amp; MID CAP France M</b> |                   |                   |
| <b>Affectation</b>                                      |                   |                   |
| Distribution  |                   |                   |
| Report à nouveau de l'exercice                          |                   |                   |
| Capitalisation  | 457 134,26        | 118 128,32        |
| <b>Total</b>  | <b>457 134,26</b> | <b>118 128,32</b> |

|   | 31/12/2021   | 31/12/2020   |
|---|--------------|--------------|
| <b>Action DNCA ACTIONS SMALL &amp; MID CAP France N</b> |              |              |
| <b>Affectation</b>                                      |              |              |
| Distribution  |              |              |
| Report à nouveau de l'exercice                          |              |              |
| Capitalisation  | 33,07        | -7,54        |
| <b>Total</b>  | <b>33,07</b> | <b>-7,54</b> |

|   | 31/12/2021       | 31/12/2020        |
|---|------------------|-------------------|
| <b>Action DNCA ACTIONS SMALL &amp; MID CAP FRANCE R</b> |                  |                   |
| <b>Affectation</b>                                      |                  |                   |
| Distribution  |                  |                   |
| Report à nouveau de l'exercice                          |                  |                   |
| Capitalisation  | -1 484,28        | -40 397,33        |
| <b>Total</b>  | <b>-1 484,28</b> | <b>-40 397,33</b> |

|   | 31/12/2021        | 31/12/2020         |
|---|-------------------|--------------------|
| <b>Action DNCA ACTIONS SMALL &amp; MID CAP FRANCE A</b> |                   |                    |
| <b>Affectation</b>                                      |                   |                    |
| Distribution  |                   |                    |
| Report à nouveau de l'exercice                          |                   |                    |
| Capitalisation  | 158 827,19        | -381 477,37        |
| <b>Total</b>  | <b>158 827,19</b> | <b>-381 477,37</b> |

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

|   | 31/12/2021           | 31/12/2020          |
|---|----------------------|---------------------|
| <b>Sommes restant à affecter</b>                              |                      |                     |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées       |                      |                     |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice                     | 13 896 631,44        | 9 632 151,33        |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice |                      |                     |
| <b>Total</b>  | <b>13 896 631,44</b> | <b>9 632 151,33</b> |

|   | 31/12/2021       | 31/12/2020          |
|---|------------------|---------------------|
| <b>Action DNCA ACTIONS SMALL &amp; MID CAP France I</b> |                  |                     |
| <b>Affectation</b>                                      |                  |                     |
| Distribution  |                  |                     |
| Plus et moins-values nettes non distribuées             |                  |                     |
| Capitalisation  | 38 526,69        | 2 450 403,96        |
| <b>Total</b>  | <b>38 526,69</b> | <b>2 450 403,96</b> |

|   | 31/12/2021          | 31/12/2020          |
|---|---------------------|---------------------|
| <b>Action DNCA ACTIONS SMALL &amp; MID CAP France M</b> |                     |                     |
| <b>Affectation</b>                                      |                     |                     |
| Distribution  |                     |                     |
| Plus et moins-values nettes non distribuées             |                     |                     |
| Capitalisation  | 4 662 468,94        | 2 463 753,37        |
| <b>Total</b>  | <b>4 662 468,94</b> | <b>2 463 753,37</b> |

|   | 31/12/2021    | 31/12/2020    |
|---|---------------|---------------|
| <b>Action DNCA ACTIONS SMALL &amp; MID CAP France N</b> |               |               |
| <b>Affectation</b>                                      |               |               |
| Distribution  |               |               |
| Plus et moins-values nettes non distribuées             |               |               |
| Capitalisation  | 535,19        | 566,53        |
| <b>Total</b>  | <b>535,19</b> | <b>566,53</b> |

|   | 31/12/2021        | 31/12/2020        |
|---|-------------------|-------------------|
| <b>Action DNCA ACTIONS SMALL &amp; MID CAP FRANCE R</b> |                   |                   |
| <b>Affectation</b>                                      |                   |                   |
| Distribution  |                   |                   |
| Plus et moins-values nettes non distribuées             |                   |                   |
| Capitalisation  | 604 139,38        | 330 279,67        |
| <b>Total</b>  | <b>604 139,38</b> | <b>330 279,67</b> |

|   | 31/12/2021          | 31/12/2020          |
|---|---------------------|---------------------|
| <b>Action DNCA ACTIONS SMALL &amp; MID CAP FRANCE A</b> |                     |                     |
| <b>Affectation</b>                                      |                     |                     |
| Distribution  |                     |                     |
| Plus et moins-values nettes non distribuées             |                     |                     |
| Capitalisation  | 8 590 961,24        | 4 387 147,80        |
| <b>Total</b>  | <b>8 590 961,24</b> | <b>4 387 147,80</b> |

### 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

|  | 29/12/2017            | 31/12/2018            | 31/12/2019            | 31/12/2020            | 31/12/2021            |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Actif net Global en EUR</b>   | <b>237 226 372,63</b> | <b>191 495 746,43</b> | <b>158 262 799,76</b> | <b>150 105 838,17</b> | <b>118 780 148,95</b> |
| <b>Action DNCA<br/>ACTIONS SMALL &amp;<br/>MID CAP France I en<br/>EUR</b> |                       |                       |                       |                       |                       |
| Actif net  | 67 757 586,80         | 71 847 260,65         | 32 802 488,03         | 38 185 142,40         | 329 312,82            |
| Nombre de titres   | 355,3238              | 485,5633              | 178,1394              | 203,5000              | 1,5000                |
| Valeur liquidative unitaire  | 190 692,50            | 147 966,82            | 184 139,43            | 187 641,97            | 219 541,88            |
| Capitalisation unitaire sur<br>+/- values nettes                           | 29 580,58             | 10 537,89             | 1 700,00              | 12 041,29             | 25 684,46             |
| Capitalisation unitaire sur<br>résultat                                    | 1 155,17              | 1 846,04              | 1 807,22              | -155,12               | 1 455,20              |
| <b>Action DNCA<br/>ACTIONS SMALL &amp;<br/>MID CAP France M en<br/>EUR</b> |                       |                       |                       |                       |                       |
| Actif net  | 59 279 841,95         | 42 345 945,81         | 42 269 468,20         | 38 611 051,93         | 39 937 790,20         |
| Nombre de titres   | 1 492,9410            | 1 368,2344            | 1 092,5432            | 974,9909              | 857,5498              |
| Valeur liquidative unitaire  | 39 706,75             | 30 949,33             | 38 689,05             | 39 601,44             | 46 571,97             |
| Capitalisation unitaire sur<br>+/- values nettes                           | 6 147,19              | 2 194,70              | 361,81                | 2 526,95              | 5 436,96              |
| Capitalisation unitaire sur<br>résultat                                    | 404,52                | 556,35                | 539,70                | 121,15                | 533,07                |
| <b>Action DNCA<br/>ACTIONS SMALL &amp;<br/>MID CAP France N en<br/>EUR</b> |                       |                       |                       |                       |                       |
| Actif net  |                       | 1 577 720,74          | 2 276 166,57          | 8 835,39              | 4 577,15              |
| Nombre de titres   |                       | 20 401,1736           | 23 654,1864           | 90,1077               | 39,8730               |
| Valeur liquidative unitaire  |                       | 77,33                 | 96,22                 | 98,05                 | 114,79                |
| Capitalisation unitaire sur<br>+/- values nettes                           |                       | 1,73                  | 0,88                  | 6,28                  | 13,42                 |
| Capitalisation unitaire sur<br>résultat                                    |                       | 0,36                  | 0,94                  | -0,08                 | 0,82                  |

|  | 29/12/2017    | 31/12/2018    | 31/12/2019    | 31/12/2020    | 31/12/2021    |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| <b>Action DNCA<br/>ACTIONS SMALL &amp;<br/>MID CAP FRANCE R<br/>en EUR</b> |               |               |               |               |               |
| Actif net  | 11 521 972,63 | 4 797 869,58  | 5 423 911,68  | 4 978 635,44  | 5 154 077,52  |
| Nombre de titres   | 32 497,5069   | 17 581,0134   | 16 100,2998   | 14 623,4786   | 13 034,8727   |
| Valeur liquidative unitaire  | 354,54        | 272,90        | 336,88        | 340,45        | 395,40        |
| Capitalisation unitaire sur<br>+/- values nettes                           | 55,16         | 19,56         | 3,03          | 22,58         | 46,34         |
| Capitalisation unitaire sur<br>résultat                                    | -0,47         | 0,70          | 0,81          | -2,76         | -0,11         |
| <b>Action DNCA<br/>ACTIONS SMALL &amp;<br/>MID CAP FRANCE A<br/>en EUR</b> |               |               |               |               |               |
| Actif net  | 98 666 971,25 | 70 926 949,65 | 75 490 765,28 | 68 322 173,01 | 73 354 391,26 |
| Nombre de titres   | 71 865,4981   | 66 940,9083   | 57 563,0723   | 51 403,0298   | 47 395,7434   |
| Valeur liquidative unitaire  | 1 372,93      | 1 059,54      | 1 311,44      | 1 329,14      | 1 547,69      |
| Capitalisation unitaire sur<br>+/- values nettes                           | 213,42        | 75,76         | 11,91         | 85,34         | 181,26        |
| Capitalisation unitaire sur<br>résultat                                    | 1,46          | 6,15          | 6,33          | -7,42         | 3,35          |

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

| Désignation des valeurs   | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle   | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|-------------------|-------------|
| <b>Actions et valeurs assimilées</b>  |        |                     |                   |             |
| <b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b> |        |                     |                   |             |
| <b>BELGIQUE</b>   |        |                     |                   |             |
| X-FAB SILICON FOUNDRIES SE  | EUR    | 92 444              | 844 938,16        | 0,71        |
| <b>TOTAL BELGIQUE</b>   |        |                     | <b>844 938,16</b> | <b>0,71</b> |
| <b>FRANCE</b>   |        |                     |                   |             |
| AEROPORTS DE PARIS  | EUR    | 9 239               | 1 046 778,70      | 0,88        |
| ALD SA  | EUR    | 166 637             | 2 156 282,78      | 1,82        |
| ALTEN   | EUR    | 22 000              | 3 487 000,00      | 2,93        |
| AMUNDI  | EUR    | 45 374              | 3 291 883,70      | 2,77        |
| ARAMIS GROUP SAS  | EUR    | 31 629              | 444 703,74        | 0,38        |
| ASSYTEM BRIME   | EUR    | 24 050              | 901 875,00        | 0,76        |
| AUBAY   | EUR    | 45 000              | 2 817 000,00      | 2,38        |
| AURES TECHNOLOGIES  | EUR    | 92 734              | 2 197 795,80      | 1,85        |
| BENETEAU  | EUR    | 46 812              | 666 602,88        | 0,56        |
| CARBIOS   | EUR    | 14 549              | 543 841,62        | 0,46        |
| CGG SA  | EUR    | 2 388 203           | 1 519 852,39      | 1,28        |
| DASSAULT AVIATION SA  | EUR    | 21 000              | 1 995 000,00      | 1,68        |
| DERICHEBOURG  | EUR    | 124 735             | 1 266 060,25      | 1,06        |
| ELIS  | EUR    | 191 023             | 2 907 370,06      | 2,45        |
| EURAZEO   | EUR    | 30 198              | 2 319 206,40      | 1,95        |
| EUTELSAT COMMUNICATIONS   | EUR    | 172 004             | 1 846 462,94      | 1,55        |
| FORSEE POWER PROM-W/I   | EUR    | 186 914             | 1 057 933,24      | 0,89        |
| GAZTRANSPORT ET TECHNIGA-W/I  | EUR    | 31 000              | 2 549 750,00      | 2,15        |
| GROUPE FNAC   | EUR    | 32 431              | 1 864 782,50      | 1,57        |
| ICADE EMGP  | EUR    | 24 966              | 1 575 354,60      | 1,33        |
| ID LOGISTICS GROUP  | EUR    | 4 247               | 1 560 772,50      | 1,31        |
| INTERPARFUMS  | EUR    | 24 638              | 1 810 893,00      | 1,53        |
| INVENTIVA SA-W/I  | EUR    | 107 852             | 1 266 182,48      | 1,07        |
| IPSEN   | EUR    | 25 008              | 2 013 144,00      | 1,69        |
| IPSOS   | EUR    | 70 000              | 2 887 500,00      | 2,43        |
| JC DECAUX SA  | EUR    | 39 373              | 866 206,00        | 0,73        |
| KORIAN SA   | EUR    | 46 221              | 1 286 792,64      | 1,09        |
| LA FRANCAISE DES JEUX   | EUR    | 15 602              | 607 541,88        | 0,51        |
| LISI EX GFI INDUSTRIES SA   | EUR    | 20 871              | 591 692,85        | 0,50        |
| MEDIAN TECHNOLOGIES   | EUR    | 70 000              | 1 094 800,00      | 0,92        |
| MEDINCELL SA  | EUR    | 88 974              | 889 740,00        | 0,75        |
| MERSEN  | EUR    | 51 990              | 1 918 431,00      | 1,61        |
| NACON SA  | EUR    | 268 863             | 1 433 039,79      | 1,20        |
| NEXANS SA   | EUR    | 24 984              | 2 144 876,40      | 1,81        |
| NEXITY  | EUR    | 36 500              | 1 508 910,00      | 1,27        |
| PHARMAGEST INTERACTIVE  | EUR    | 15 449              | 1 452 206,00      | 1,22        |
| PLASTIC OMNIUM  | EUR    | 85 284              | 1 949 592,24      | 1,65        |
| PONCIN YACHTS   | EUR    | 293 795             | 1 936 109,05      | 1,63        |
| Quadient SA   | EUR    | 42 369              | 810 942,66        | 0,68        |

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

| Désignation des valeurs   | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle       | % Actif Net   |
|---|--------|---------------------|-----------------------|---------------|
| REMY COINTREAU  | EUR    | 9 872               | 2 112 608,00          | 1,78          |
| REXEL   | EUR    | 214 165             | 3 818 561,95          | 3,22          |
| ROBERTET  | EUR    | 1 131               | 1 102 725,00          | 0,92          |
| ROTHSCHILD AND CO   | EUR    | 42 000              | 1 694 700,00          | 1,42          |
| SA DES CEMENTS VICAT - VICAT  | EUR    | 17 758              | 639 288,00            | 0,54          |
| SCOR SE   | EUR    | 95 834              | 2 629 684,96          | 2,21          |
| SEB   | EUR    | 25 675              | 3 514 907,50          | 2,96          |
| SECHE ENVIRONNEMENT SA  | EUR    | 11 062              | 794 251,60            | 0,67          |
| SOITEC SA   | EUR    | 25 324              | 5 449 724,80          | 4,58          |
| SOMFY   | EUR    | 8 143               | 1 434 796,60          | 1,21          |
| SOPRA STERIA  | EUR    | 18 480              | 2 910 600,00          | 2,45          |
| SPIE SA   | EUR    | 189 520             | 4 305 894,40          | 3,62          |
| TECHNIP ENERGIES NV   | EUR    | 150 223             | 1 925 858,86          | 1,63          |
| TFI - TELEVISION FRANCAISE I SA   | EUR    | 214 562             | 1 872 053,45          | 1,58          |
| TIKEHAU CAPITAL   | EUR    | 48 570              | 1 129 252,50          | 0,95          |
| TRIGANO SA  | EUR    | 14 190              | 2 426 490,00          | 2,04          |
| VALNEVA SE  | EUR    | 100 000             | 2 450 000,00          | 2,07          |
| VERALLIA-WHEN ISSUED  | EUR    | 37 314              | 1 155 241,44          | 0,97          |
| VIRBAC SA   | EUR    | 4 134               | 1 754 883,00          | 1,48          |
| VOLTALIA  | EUR    | 76 921              | 1 512 266,86          | 1,27          |
| WAGA ENERGY SA W/I  | EUR    | 29 030              | 821 549,00            | 0,69          |
| WENDEL  | EUR    | 15 405              | 1 623 687,00          | 1,36          |
| <b>TOTAL FRANCE</b>   |        |                     | <b>111 563 934,01</b> | <b>93,92</b>  |
| <b>LUXEMBOURG</b>   |        |                     |                       |               |
| APERAM  | EUR    | 38 230              | 1 821 277,20          | 1,53          |
| SES   | EUR    | 301 990             | 2 105 474,28          | 1,78          |
| <b>TOTAL LUXEMBOURG</b>   |        |                     | <b>3 926 751,48</b>   | <b>3,31</b>   |
| <b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>     |        |                     | <b>116 335 623,65</b> | <b>97,94</b>  |
| <b>Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>       |        |                     |                       |               |
| <b>FRANCE</b>   |        |                     |                       |               |
| SOCIETE HAVRAISE  | EUR    | 1 051               |                       |               |
| <b>TOTAL FRANCE</b>   |        |                     |                       |               |
| <b>TOTAL Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b> |        |                     |                       |               |
| <b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>  |        |                     | <b>116 335 623,65</b> | <b>97,94</b>  |
| <b>Créances</b>   |        |                     | <b>1 843,62</b>       |               |
| <b>Dettes</b>   |        |                     | <b>-176 098,09</b>    | <b>-0,14</b>  |
| <b>Comptes financiers</b>   |        |                     | <b>2 618 779,77</b>   | <b>2,20</b>   |
| <b>Actif net</b>  |        |                     | <b>118 780 148,95</b> | <b>100,00</b> |

|  |     |             |            |  |
|--|-----|-------------|------------|--|
| Action DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP FRANCE A | EUR | 47 395,7434 | 1 547,69   |  |
| Action DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP FRANCE I | EUR | 1,5000      | 219 541,88 |  |
| Action DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP FRANCE N | EUR | 39,8730     | 114,79     |  |
| Action DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP FRANCE M | EUR | 857,5498    | 46 571,97  |  |
| Action DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP FRANCE R | EUR | 13 034,8727 | 395,40     |  |

## 7. ANNEXE(S)

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cette SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

# DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP FRANCE - Part I - EUR

ISIN: FR0010674481

Cette SICAV est gérée par DNCA FINANCE

## Objectifs et politique d'investissement

### Caractéristiques essentielles de la gestion :

Classification AMF: Actions de pays de la zone euro.

L'objectif de l'OPCVM est d'offrir à l'investisseur une performance supérieure à l'indice CAC Mid & Small (C) dividendes nets réinvestis, en euros, en investissant dans une sélection d'actions cotées sur le marché français de petites et moyennes capitalisations au moment de l'investissement, et répondant à des critères d'investissement socialement responsables, sur un horizon de placement recommandé de 5 ans.

La politique d'investissement de cet OPCVM repose sur la sélection de titres de sociétés de petites et moyennes capitalisations. Cet univers de départ allant jusqu'à 400 émetteurs est composé d'actions dont la capitalisation boursière est généralement comprise entre 150 millions d'euros et 8 milliards d'euros, et de sociétés faisant notamment partie de l'indicateur de référence CAC Mid & Small. Pour ce faire, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse approfondie de ces sociétés, de leur stratégie, de la solidité de leur structure financière et de leurs perspectives de rentabilité. La démarche ISR s'articule autour des axes suivants : intégration des dimensions d'enjeux environnementaux, sociaux/sociétaux, et de gouvernance (ESG), exclusion des émetteurs controversés à l'ensemble de l'univers d'investissement et politique de vote et d'engagement sur les titres détenus en portefeuille. La gestion utilise un modèle d'analyse ESG propriétaire avec la méthode « best in universe » (sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité). Il existe un risque que ces données soient erronées, insuffisantes ou manquantes. La SICAV bénéficie du label Relance et du label ISR.

Le portefeuille de l'OPCVM est exposé au minimum à 75% aux actions de sociétés ayant leur siège social en France, l'OPCVM remplit les critères d'éligibilité au PEA. A titre de diversification, l'OPCVM peut être exposé en obligations convertibles (10% maximum) et en valeurs mobilières négociées sur un autre marché réglementé tel qu'Alternext (10% maximum).

Information Benchmark : L'OPCVM est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. Le gérant pourra ou non investir dans des titres comportant l'indicateur de référence à sa libre discrétion et sans contrainte particulière.

### Autres informations importantes :

Les revenus sont capitalisés.

Les demandes de rachat d'actions sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et sont exécutées quotidiennement.

### Durée de placement recommandée :

Cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

## Profil de risque et de rendement

A risque plus faible A risque plus élevé

← Rendement potentiel plus faible Rendement potentiel plus élevé →

|   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque. L'exposition au marché d'actions et/ou de taux, explique le niveau de risque de cet OPCVM. L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ni d'aucune protection en capital.

### Risques importants non pris en compte par cet indicateur:

Risque de liquidité : le risque de liquidité représente la baisse de prix que l'OPCVM devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cette SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

# DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP FRANCE - Part M - EUR

ISIN: FR0010674499

Cette SICAV est gérée par DNCA FINANCE

## Objectifs et politique d'investissement

### Caractéristiques essentielles de la gestion :

Classification AMF: Actions de pays de la zone euro.

L'objectif de l'OPCVM est d'offrir à l'investisseur une performance supérieure à l'indice CAC Mid & Small (C) dividendes nets réinvestis, en euros, en investissant dans une sélection d'actions cotées sur le marché français de petites et moyennes capitalisations au moment de l'investissement, et répondant à des critères d'investissement socialement responsables, sur un horizon de placement recommandé de 5 ans.

La politique d'investissement de cet OPCVM repose sur la sélection de titres de sociétés de petites et moyennes capitalisations. Cet univers de départ allant jusqu'à 400 émetteurs est composé d'actions dont la capitalisation boursière est généralement comprise entre 150 millions d'euros et 8 milliards d'euros, et de sociétés faisant notamment partie de l'indicateur de référence CAC Mid & Small. Pour ce faire, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse approfondie de ces sociétés, de leur stratégie, de la solidité de leur structure financière et de leurs perspectives de rentabilité. La démarche ISR s'articule autour des axes suivants : intégration des dimensions d'enjeux environnementaux, sociaux/sociétaux, et de gouvernance (ESG), exclusion des émetteurs controversés à l'ensemble de l'univers d'investissement et politique de vote et d'engagement sur les titres détenus en portefeuille. La gestion utilise un modèle d'analyse ESG propriétaire avec la méthode « best in universe » (sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité). Il existe un risque que ces données soient erronées, insuffisantes ou manquantes. La SICAV bénéficie du label Relance et du label ISR.

Le portefeuille de l'OPCVM est exposé au minimum à 75% aux actions de sociétés ayant leur siège social en France, l'OPCVM remplit les critères d'éligibilité au PEA. A titre de diversification, l'OPCVM peut être exposé en obligations convertibles (10% maximum) et en valeurs mobilières négociées sur un autre marché réglementé tel qu'Alternext (10% maximum).

Information Benchmark : L'OPCVM est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. Le gérant pourra ou non investir dans des titres comportant l'indicateur de référence à sa libre discrétion et sans contrainte particulière.

### Autres informations importantes :

Les revenus sont capitalisés.

Les demandes de rachat d'actions sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et sont exécutées quotidiennement.

### Durée de placement recommandée :

Cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

## Profil de risque et de rendement

A risque plus faible A risque plus élevé

← Rendement potentiel plus faible Rendement potentiel plus élevé →

|   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque. L'exposition au marché d'actions et/ou de taux, explique le niveau de risque de cet OPCVM. Cet OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ni d'aucune protection en capital.

### Risques importants non pris en compte par cet indicateur:

Risque de liquidité : le risque de liquidité représente la baisse de prix que l'OPCVM devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cette SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

# DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP FRANCE - Part R - EUR

ISIN: FR0010674507

Cette SICAV est gérée par DNCA FINANCE

## Objectifs et politique d'investissement

### Caractéristiques essentielles de la gestion :

Classification AMF: Actions de pays de la zone euro.

L'objectif de l'OPCVM est d'offrir à l'investisseur une performance supérieure à l'indice CAC Mid & Small (C) dividendes nets réinvestis, en euros, en investissant dans une sélection d'actions cotées sur le marché français de petites et moyennes capitalisations au moment de l'investissement, et répondant à des critères d'investissement socialement responsables, sur un horizon de placement recommandé de 5 ans.

La politique d'investissement de cet OPCVM repose sur la sélection de titres de sociétés de petites et moyennes capitalisations. Cet univers de départ allant jusqu'à 400 émetteurs est composé d'actions dont la capitalisation boursière est généralement comprise entre 150 millions d'euros et 8 milliards d'euros, et de sociétés faisant notamment partie de l'indicateur de référence CAC Mid & Small. Pour ce faire, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse approfondie de ces sociétés, de leur stratégie, de la solidité de leur structure financière et de leurs perspectives de rentabilité. La démarche ISR s'articule autour des axes suivants : intégration des dimensions d'enjeux environnementaux, sociaux/sociétaux, et de gouvernance (ESG), exclusion des émetteurs controversés à l'ensemble de l'univers d'investissement et politique de vote et d'engagement sur les titres détenus en portefeuille. La gestion utilise un modèle d'analyse ESG propriétaire avec la méthode « best in universe » (sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité). Il existe un risque que ces données soient erronées, insuffisantes ou manquantes. La SICAV bénéficie du label Relance et du label ISR.

Le portefeuille de l'OPCVM est exposé au minimum à 75% aux actions de sociétés ayant leur siège social en France, l'OPCVM remplit les critères d'éligibilité au PEA. A titre de diversification, l'OPCVM peut être exposé en obligations convertibles (10% maximum) et en valeurs mobilières négociées sur un autre marché réglementé tel qu'Alternext (10% maximum).

Information Benchmark : L'OPCVM est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. Le gérant pourra ou non investir dans des titres comportant l'indicateur de référence à sa libre discrétion et sans contrainte particulière.

### Autres informations importantes :

Les revenus sont capitalisés.

Les demandes de rachat d'actions sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et sont exécutées quotidiennement.

### Durée de placement recommandée :

Cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

## Profil de risque et de rendement

A risque plus faible A risque plus élevé

← Rendement potentiel plus faible Rendement potentiel plus élevé →

|   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque. L'exposition au marché d'actions et/ou de taux, explique le niveau de risque de cet OPCVM. L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ni d'aucune protection en capital.

### Risques importants non pris en compte par cet indicateur:

Risque de liquidité : le risque de liquidité représente la baisse de prix que l'OPCVM devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cette SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

# DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP FRANCE - Part N - EUR

ISIN: FR0013319829

Cette SICAV est gérée par DNCA FINANCE

## Objectifs et politique d'investissement

### Caractéristiques essentielles de la gestion :

Classification AMF: Actions de pays de la zone euro.

L'objectif de l'OPCVM est d'offrir à l'investisseur une performance supérieure à l'indice CAC Mid & Small (C) dividendes nets réinvestis, en euros, en investissant dans une sélection d'actions cotées sur le marché français de petites et moyennes capitalisations au moment de l'investissement, et répondant à des critères d'investissement socialement responsables, sur un horizon de placement recommandé de 5 ans.

La politique d'investissement de cet OPCVM repose sur la sélection de titres de sociétés de petites et moyennes capitalisations. Cet univers de départ allant jusqu'à 400 émetteurs est composé d'actions dont la capitalisation boursière est généralement comprise entre 150 millions d'euros et 8 milliards d'euros, et de sociétés faisant notamment partie de l'indicateur de référence CAC Mid & Small. Pour ce faire, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse approfondie de ces sociétés, de leur stratégie, de la solidité de leur structure financière et de leurs perspectives de rentabilité. La démarche ISR s'articule autour des axes suivants : intégration des dimensions d'enjeux environnementaux, sociaux/sociétaux, et de gouvernance (ESG), exclusion des émetteurs controversés à l'ensemble de l'univers d'investissement et politique de vote et d'engagement sur les titres détenus en portefeuille. La gestion utilise un modèle d'analyse ESG propriétaire avec la méthode « best in universe » (sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité). Il existe un risque que ces données soient erronées, insuffisantes ou manquantes. La SICAV bénéficie du label Relance et du label ISR.

Le portefeuille de l'OPCVM est exposé au minimum à 75% aux actions de sociétés ayant leur siège social en France, l'OPCVM remplit les critères d'éligibilité au PEA. A titre de diversification, l'OPCVM peut être exposé en obligations convertibles (10% maximum) et en valeurs mobilières négociées sur un autre marché réglementé tel qu'Alternext (10% maximum).

Information Benchmark : L'OPCVM est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. Le gérant pourra ou non investir dans des titres comportant l'indicateur de référence à sa libre discrétion et sans contrainte particulière.

### Autres informations importantes :

Les revenus sont capitalisés.

Les demandes de rachat d'actions sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et sont exécutées quotidiennement.

### Durée de placement recommandée :

Cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

## Profil de risque et de rendement

A risque plus faible A risque plus élevé

← Rendement potentiel plus faible Rendement potentiel plus élevé →

|   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque. L'exposition au marché d'actions et/ou de taux, explique le niveau de risque de cet OPCVM. L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ni d'aucune protection en capital.

### Risques importants non pris en compte par cet indicateur:

Risque de liquidité : le risque de liquidité représente la baisse de prix que l'OPCVM devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.